



MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DEROVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - DION Michel - HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Maire-Pierre RIVIERE à Régine SCAER JANNEZ
- Véronique ORVOEN à Muriel LE GAC
- Nathalie LE TEXIER à Michel TANGUY
- Hervé GENTIN à Yolande BENARD
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 17 janvier 2014

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

**VERSEMENT
D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION "LES
PETITS MOUSSAILLONS"
POUR 2014**

Nombre de Conseillers
En exercice :..... 29
Nombre de présents :.....24
Nombre de votants :29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur Le Maire indique que conformément à la convention de partenariat signée en juillet 2010 et reconduite en juin 2013, la commune s'est engagée à participer au fonctionnement du multi-accueil « Les Petits Moussaillons ». Après avis favorable de la commission des finances et du personnel, il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le montant envisagé de la subvention pour l'année 2014 à destination du multi-accueil « Les Petits Moussaillons ».

Le montant de la participation financière communale de l'année 2013 était de 47 355 €. L'indice des prix à la consommation (IPCH) retenu pour calculer le montant de la subvention 2014 est de 1,1 %. La subvention qui pourrait être allouée à l'association « Les petits moussaillons » après demande écrite de sa part et production de différents documents (notamment le rapport d'activités), comme prévu par la convention de partenariat, serait alors de 47 876,00 € pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant envisagé de cette subvention et autorise Monsieur le Maire à signer l'annexe financière de la convention pour l'année 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 27 janvier 2014

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140129-DE1424014B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2014

Publication : 30/01/2014